



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-030

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-quatre mars deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Bastien CORITON, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Eric HERBET)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Anne-Émilie RAVACHE)

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Nicolas BERTRAND

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – EXERCICE 2023 – SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL – AUTORISATION

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Mars 2018 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs entre le Centre de Gestion et l'amicale du personnel du Centre de Gestion, pour les exercices 2018 à 2022,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 Mars 2023 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023,
- Vu le budget primitif de l'exercice 2023,
- Vu la convention d'objectifs en date du 20 Mars 2018 devenue effective au 07 Mai 2018, entre le Centre de Gestion et l'amicale du personnel du Centre de Gestion, décidant notamment des modalités de revalorisation annuelle de la subvention versée à l'amicale du Personnel,
- Vu la demande de subvention pour l'exercice 2023 formulée par l'amicale du personnel du Centre de Gestion par courrier en date du 21 Février 2022,
- Vu l'avis du Comité Technique de Service en date du 15 mars 2023,

Monsieur WEISS cède la parole à Monsieur Jean CHOMANT, membre du Bureau, qui rappelle que, dans le cadre des actions qu'il met en œuvre à l'égard du personnel du centre de gestion, le conseil d'administration vote, chaque année, une subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel. Cette association, qui comptait 89 adhérents au 1^{er} Janvier 2022, a ainsi bénéficié d'une aide de 32 930 € l'an passé basée sur un montant forfaitaire par adhérent de 370 €.

L'article 3 de la convention du 20 Mars 2018, signée entre notre établissement et son amicale du personnel, prévoit que le montant par adhérent peut être réévalué en fonction de l'évolution du point d'indice constatée au cours de l'année N-1.

De manière synthétique, l'historique des subventions attribuées à l'amicale, depuis 2020, s'établit comme suit :

Exercices	Nombre d'adhérents ⁽¹⁾	Subvention attribuée	Subvention par adhérent	Montant des cotisations individuelles	Cotisation moyenne par adhérent
2020	78	28.860 €	370 €	1 900 €	24,36 €
2021	85	31 450 €	370 €	2060 €	24,23 €
2022	89	32 930 €	370 €		

⁽¹⁾ Au 1^{er} Janvier de l'exercice



Monsieur CHOMANT rappelle qu'en 2022, l'amicale a notamment organisé un voyage à Madère ainsi que deux sorties, l'une destinée à la découverte du char à voile en baie de Somme, l'autre à Paris pour assister à la comédie musicale « Le roi lion ». La subvention de l'établissement a également été utilisée pour l'achat de places à tarif préférentiel dans les piscines et cinémas de l'agglomération rouennaise, au parc d'attraction du Bocasse ainsi que pour le cirque GRUSS. Le Noël des enfants a eu lieu sans spectacle cette année, mais l'amicale a offert des chèques cadeau et un panier-cadeau à chacun de ses adhérents ainsi qu'un assortiment de chocolats pour les enfants.

Pour 2023, la subvention sollicitée par l'amicale tiendrait compte des éléments suivants :

- Une réévaluation du montant forfaitaire par adhérent de 2,7% afin de tenir compte en partie de l'évolution du point d'indice (+ 3,5 % en juillet 2022). Cette réévaluation porterait le montant par adhérent de 370 € à 380 €.
- Une augmentation du nombre d'adhérents puisque celui-ci s'établit au 1^{er} janvier 2023 à 96 au lieu de 89 en 2022. Le montant de la subvention 2023 serait ainsi réévalué à 36 480 €.
- Enfin, une participation de l'établissement aux activités péri-professionnelles mises en place par l'amicale, à savoir les cours de Yoga et de sophrologie, pour un montant de 2 700 € pour l'année.

Le montant total de la subvention que Monsieur CHOMANT propose d'attribuer à l'amicale serait donc de 39 180 €.

L'association a fait parvenir son bilan financier au 31 décembre 2022, son rapport d'activité, le budget prévisionnel 2023 (documents annexés), ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2022.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur CHOMANT entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide, pour l'exercice 2023:

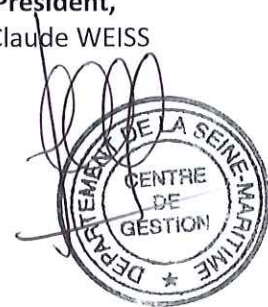
- **D'augmenter à 380 € le montant unitaire de subvention par adhérent de l'amicale du personnel,**
- **De prendre en compte le nombre d'adhérents au 1^{er} janvier 2023 soit à 96,**
- **D'attribuer pour 2023, une subvention à l'amicale du Personnel du Centre de Gestion d'un montant de 36 480 €,**
- **De compléter cette subvention par une aide supplémentaire de 2 700 € maximum destinée à financer la réalisation d'activité péri-professionnelle de loisirs, le montant total de la subvention à l'amicale pour 2023 étant ainsi fixé à 39 180 €**



- D'autoriser le versement de cette subvention selon les modalités définies par la convention d'objectif du 20 Mars 2018, devenue effective le 07 Mai 2018.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS





DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-031

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-quatre mars deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Bastien CORITON, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Eric HERBET)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Anne-Émilie RAVACHE)

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Nicolas BERTRAND

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – MISE EN CONCURRENCE – MARCHES ET COMMANDES PUBLICS – BILAN DE L'EXERCICE 2022 – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique
- Vu le Code de la Commande Publique



Monsieur WEISS rappelle que l'article 133 de l'ancien Code des Marchés Publics prévoyait que le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires. Cette obligation n'a pas été reprise dans le Code de la Commande Publique du 5 décembre 2018. Un bilan des consultations pour des achats supérieurs à 25000 € HT vous est toutefois proposé à titre d'information.

1) Liste des marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ		DATE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
	Nom	Code postal		
Prestation de mise à disposition d'une plateforme de vote électronique et d'assistance matérielle à l'organisation des élections professionnelles	KERCIA SOLUTIONS	38240	10/02/2022	41 550.00 €
Entretien des espaces verts du siège du Centre de Gestion	ŒUVRE D'ARBRE	76250	11/05/2022	36 242.40 € (pour 4 ans)
Maintien en condition opérationnelle de la téléphonie sur IP (MCO TOIP)	ORANGE	45400	20/10/2022	56 765.36 € (pour 4 ans)
Service Internet et accès Téléphonie Fixe	BOUYGUES TELECOM	92100	17/06/2022	40 353.60 € (pour 4 ans)

2) Liste des marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT, mais inférieur aux seuils des marchés formalisés

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ		DATE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
	Nom	Code postal		
NEANT				



3) Liste des marchés dont le montant est supérieur aux seuils des marchés formalisés

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ		DATE DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ HT
	Nom	Code postal		
Prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés ou non au centre de Gestion et pour lui-même	CNP + SOFAXIS	18020	08/08/2022	44 129 401 € pour 4 ans

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

- Prend acte du bilan des procédures de mise en concurrence intervenues au cours de l'année 2022.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Claude WEISS



